

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DICOM 29 Cycle Génération Perdue - Convention de partenariat (Editions Cohen & Cohen).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat avec les EDITIONS COHEN&COHEN, jointe en annexe.

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de partenariat avec les EDITIONS COHEN&COHEN.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de partenariat avec les EDITIONS COHEN&COHEN.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO